

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 28 FEVRIER 2018

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : PANINI Béatrice procuration PIGNON Jean-Marc

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 07/02/2018

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – AMENAGEMENT SECURITAIRE ENTRE LA MAIRIE ET LA PERRIERE – CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON SOUS TROTTOIRS – CREATION D'UN RESEAU EAUX PLUVIALES LE LONG DE LA RD76 – PHASE 2 TRANCHE FERME ET TRANCHE CONSITIONNELLE/ CHOIX ENTREPRISE

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de l'aménagement sécuritaire entre la mairie et La Perrière – Création d'un cheminement piéton sous trottoirs – Création d'un réseau eaux pluviales le long de la RD76 – Phase 2, il a été envoyé, selon la procédure adaptée prévue au Code des marchés Publics, un avis d'Appel Public à la concurrence, le 2 février 2018, pour publication sur la plateforme de dématérialisation du Dauphiné Libéré et d'une diffusion dans le journal d'annonces légales. La date limite des offres a été fixée au 22 février 2018 à 12 h 00. Trois entreprises ont remis leurs offres dans les délais. Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 22 février 2018, puis d'une analyse des offres par le cabinet GE-ARC 14 avenue de la République 73140 ST MICHEL DE MAURIENNE, Maître d'œuvre de l'opération.

Au regard de l'analyse faite par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose de retenir, l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- **autorise** le Maire à conclure le marché de travaux au profit de l'entreprise EIFFAGE ROUTES CENTRE EST – ETS SAVOIE LEMAN pour un montant de 235 070.17 € HT 282 084.20 € TTC

- **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Mr le Maire demande au Conseil s'il accepte de délibérer sur l'autorisation d'ouverture de crédits d'investissement, point qui n'avait pas été mis à l'ordre du jour.
Le conseil accepte

II – AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET 2018

Mr le Maire informe le Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ouverture de crédits anticipés d'investissement avant le vote du budget, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal,

- autorise Mr le Maire à ouvrir les crédits suivants :

- compte 202 opération 40 liées	2 361 €	qui correspond à des dépenses à l'abrogation du PLU
- compte 203 opération 39	6 000 €	qui correspond à des dépenses pour les travaux de l'aménagement sécuritaire de la RD76

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe le conseil que des trembles menacent le chemin du château.

Le Conseil décide de demander l'avis de l'ONF afin de déterminer la dangerosité de ces arbres.

- Mr le Maire informe le conseil que le noyer situé près du four a été abattu en prévision des travaux de la RD76. Les branches peuvent être récupérées par les habitants de la commune et le tronc sera mis en vente suivant l'estimation d'un professionnel.

- Suite à la demande du comité des fêtes la commune prendra en charge la location du bloc sanitaire pour la fête du 1^{er} mai.

- Mr le Maire fait part de son inquiétude concernant la quantité de neige importante qui pourrait entraîner au printemps une augmentation du débit du Bugeon et les risques encourus. A ce propos Mme CLEMENT a rencontré le RTM avec le bureau de la Microcentrale qui partage cette inquiétude.

- Une simulation du Plan Communal de Sauvegarde va être effectuée courant mars.

A NOTRE DAME DU CRUET,
le 5 mars 2018

LE MAIRE.

